

## Dépenses publiques et croissance économique

### Pour sortir de la science(-fiction) néo-classique

par Rémy Herrera

Cet ouvrage est consacré à l'étude du rôle de l'État dans la croissance économique.

Il passe d'abord en revue les travaux néo-classiques relatifs aux effets des dépenses de recherche-et-développement, d'éducation et d'infrastructures, ainsi que les problèmes qui les caractérisent.

Des essais originaux sont ensuite proposés sur le sujet, en mobilisant certains des outils les plus complexes utilisés par le courant dominant : économétrie de panel, séries temporelles, modélisation en croissance endogène. Les limites de chacun de ces exercices, effectués à l'intérieur du mainstream, sont systématiquement soulignées.

La démarche méthodologique est étendue à l'impact des dépenses militaires, appréhendées notamment à l'interface de la théorie de la croissance et de la théorie des jeux. Là encore sont pointées les déficiences de l'orthodoxie, multiples et sérieuses, au niveau à la fois théorique et empirique.

Finalement, la critique de l'économie néo-classique est radicalisée par une déconstruction de la théorie de la croissance endogène, dévoilant ses incohérences internes et ses fonctions idéologiques.

Ce livre veut aider les économistes conscients de la nécessité de sortir de la science(-fiction) néo-classique à identifier les faiblesses de cette dernière, à dénoncer ses liaisons avec le néo-libéralisme et à trouver les voies d'entrée en résistance hétérodoxe afin de contribuer à la transformation du monde actuel.

Prix: 27 €, 278 pages, ISBN: 978-2-296-11165-3, Editions L'Harmattan, Collection Forum du Tiers Monde, janvier 2010. En vente sur le site internet de L'Harmattan: [www.editions-harmattan.fr](http://www.editions-harmattan.fr).

### A propos de l'auteur:

L'auteur Rémy Herrera est économiste, chercheur au CNRS, enseignant à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il est l'un des coordinateurs du Forum mondial des Alternatives. Il est associé à l'Union of Radical Political Economists (New York), la Chubu University (Nagoya), la Société latino-américaine d'économie politique (São Paulo), l'Association des économistes de Cuba (La Havane), ainsi qu'au Forum du Tiers Monde (Dakar). Il travaille aussi avec le Centre Europe-Tiers Monde auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

## Un autre capitalisme n'est pas possible

par Rémy Herrera

Le capitalisme est en crise. Il pourrait même s'agir d'une des plus graves crises de l'histoire moderne. Et pourtant, à suivre l'actualité au jour le jour, l'opinion publique peut avoir le sentiment que cette crise est déjà derrière nous. Or, le pire est sans doute encore à venir, malgré les propos rassurants tenus et les aménagements envisagés. En effet, la réactivation annoncée de l'intervention étatique a notamment pour objet la négation de la nature de biens publics à la fois gratuits et libres de composantes fondamentales du patrimoine commun de l'humanité, comme le savoir, l'éducation ou les infrastructures sociales et des ressources naturelles.

Ce livre nous propose un voyage dans les « entrailles du monstre », car c'est la dynamique même du capitalisme qu'il faut examiner et mettre à nu pour engager la grande transformation dont l'humanité et la planète ont besoin.

L'appel à la contre-offensive est lancé dans la théorie comme dans la pratique. Les limites des politiques économiques menées par les gauches au pouvoir sont mises en évidence à partir de l'étude de quatre expériences: celles de Barack Obama aux États-Unis, de François Mitterrand en France (1981-1986), de Lula au Brésil et de Hugo Chávez au Venezuela.

C'est évidemment vers l'Amérique latine que les yeux se tournent.

Les efforts de transformations sociales et de régionalisation mises au service des peuples font la démonstration qu'il est possible de passer de la défensive à l'offensive et d'ouvrir à nouveau les débats sur les alternatives anticapitalistes et les processus de transition socialiste.

Prix: 20 €, 208 pages, ISBN: 978-2-84950-254-9, Editions Syllepse, Collection Construire les alternatives, février 2010. En vente sur le site internet des Editions Syllepse: [www.syllepse.net](http://www.syllepse.net).

Mai 2010

Bulletin  
37

[www.cetim.ch](http://www.cetim.ch)

[cetim@bluewin.ch](mailto:cetim@bluewin.ch)

CCP: 12-19850-1

CCP: (Euro) 91-13687-6,

PofichBe, Postfinance, Berne

6, rue Amat,

1202 Genève/Suisse

Tél.: +41(0)22 731 59 63

Fax: +41(0)22 731 91 52

Centre Europe - Tiers Monde

Europe - Third World Centre

Centro Europa - Tercer Mundo



# CETIM

## EDITORIAL

Alors qu'ils représentent la colonne vertébrale du système alimentaire mondial, les paysan-ne-s familiaux, travailleurs-ses agricoles, paysan-ne-s sans terre, pêcheurs-ses traditionnels, etc., sont les premières victimes de la malnutrition et de la faim dans le monde, de la mondialisation néolibérale et des programmes d'ajustements structurels.

Ils ne maîtrisent plus aujourd'hui ni le processus ni les outils de leur production, ils sont bien souvent chassés de leurs terres et poussés à la misère.

Fort de ce constat, des mouvements paysans de différents pays se sont regroupés sous la bannière de La Vía Campesina dès 1993. Aujourd'hui, ce mouvement regroupe 148 organisations membres dans 69 pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe et des Amériques représentant plus de 200 millions de paysannes et de paysans. Il est à la pointe du combat pour la souveraineté alimentaire et le respect de l'équilibre fragile entre Homme et nature.

Le CETIM collabore de longue date avec La Vía Campesina. Il se bat aujourd'hui à ses côtés pour l'adoption d'une convention internationale au sein de l'ONU. Cette convention permettrait de lutter contre les violations spécifiques que subissent les paysans, tout en renforçant l'ensemble de leurs droits reconnus.

L'article ci-après revient sur les enjeux que revêt la défense des droits des paysans dans le contexte de la mondialisation néolibérale et présente l'accueil plutôt favorable que la plupart des Etats membres du Conseil des droits de l'homme de l'ONU ont réservé à cette initiative.

Vous trouverez également dans ce numéro de larges extraits de certaines de nos interventions présentées à la dernière session du Conseil.

## Pour une convention sur les droits des paysannes et des paysans !

Depuis la nuit des temps, les paysans et les paysannes ont toujours été parmi les premières victimes de la faim et des multiples violations des droits humains commises à travers le monde. Depuis des siècles, les paysans sont chassés de leurs terres et leurs revendications sont réprimées par la force; chaque année, des milliers de paysans sont tués parce qu'ils défendent leurs droits sur la terre, sur l'eau, sur les semences ou sur les autres moyens de production. Par le passé, ces violations ont été perpétrées au nom de la colonisation, elles le sont aujourd'hui au nom de la libéralisation du commerce et de la priorité accordée à l'agriculture industrielle d'exportation, au profit de l'agrobusiness.

La Task Force sur la faim du United Nations Millennium Development Project a montré que 80% des personnes sous-alimentées dans le monde vivent en zone rurale et que 50% d'entre elles sont des paysans familiaux, pêcheurs, paysans sans terre, etc., qui dépendent entièrement ou en partie de l'agriculture pour leur subsistance.

Pour lutter et dénoncer ces violations, un mouvement international d'organisations paysannes s'est créé en 1993, La Vía Campesina (LVC)<sup>1</sup>. Ce dernier est aujourd'hui le plus grand mouvement d'organisations paysannes qui ait jamais été créé. Il regroupe 148 organisations membres dans 69 pays d'Asie, Afrique, d'Europe<sup>2</sup> et des Amériques représentant 200 millions de paysannes et de paysans.

Le premier objectif de La Vía Campesina est de développer la solidarité et l'unité dans la diversité parmi les organisations de petits producteurs, afin de promouvoir des relations équitables entre les hommes et les femmes, ainsi que des relations économiques d'égalité et de justice sociale, la préservation et la conquête de la terre, de l'eau, des semences et des autres ressources naturelles, la souveraineté alimentaire, une production agricole durable ainsi qu'une égalité basée sur les petits et moyens producteurs.

**CE BULLETIN  
EST DISPONIBLE  
EN ANGLAIS  
ET EN ESPAGNOL**

La Vía Campesina s'est également lancée dans un long processus de définition des droits des paysans depuis une dizaine d'années. Et en juin 2008, après sept ans de négociations internes, elle a adopté la *Déclaration des droits des paysannes et des paysans*<sup>3</sup>.

Le CETIM croit à la justesse des luttes de La Vía Campesina et partage ses analyses sur la question de la protection du monde paysan. C'est pourquoi il s'est engagé à ses côtés il y a plus d'une dizaine d'années. Notre collaboration a débuté par des échanges d'information sur les violations subies au niveau national par les paysannes et paysans. A partir de 2001, cette collaboration s'est renforcée. Elle a revêtu des formes diverses, entre autres des actions communes (en particulier pour dénoncer l'inéquité du commerce internationale incarné par l'OMC), des formations et des échanges entre les membres du Comité Droits humains de La Vía Campesina et le CETIM ou encore des interventions et des conférences conjointes devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU ou ailleurs<sup>4</sup>.

Aujourd'hui, nous sommes convaincus de la nécessité de soutenir l'initiative de La Vía Campesina auprès des mécanismes des droits humains de l'ONU pour défendre l'idée d'une convention internationale sur les droits des paysannes et des paysans.

### Lacunes du système actuel de protection des droits humains

Pour La Vía Campesina, le système actuel de protection des droits humains souffre de deux lacunes majeures, qui l'empêchent de protéger efficacement les droits des paysans. Premièrement, il ne reconnaît pas l'ensemble des droits des paysans. Deuxièmement, le système actuel de protection est dénué de toute efficacité, puisque même les droits qu'il consacre continuent à être violés en toute impunité.

Les droits des paysans ne font pas l'objet d'une protection spécifique en droit international. Mais les paysans et les paysannes, comme tous les êtres humains, bénéficient de la protection des droits consacrés dans les instruments généraux de protection des droits humains, en particulier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). En plus de cette protection générale, les femmes paysannes et les paysans indigènes bénéficient également de la protection accordée en particulier par la Convention sur l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes et par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Les violations des droits des paysans incluent non seulement les discriminations vécues par les familles paysannes dans l'exercice de leurs droits à



## LE CETIM VOUS RECOMMANDE LES LECTURES SUIVANTES

Face aux crimes du marché,  
Quelles armes juridiques pour les  
citoyens?

par William Bourdon. Préface de Mireille Delmas-Marty

Cela fait longtemps que le CETIM dénonce les crimes du marché à travers ses publications et sous divers angles. Relevons en particulier *Sociétés transnationales et droits humains* (2005), – publication à laquelle se réfère d'ailleurs le livre de W. Bourdon présenté ici. Dans sa conclusion, le CETIM, constatant avec amertume la tendance à la privatisation des droits humains, proposait des pistes de travail pour renforcer la lutte contre la violation des droits humains dont l'adoption des Normes sur la responsabilité en matière des droits de l'homme des sociétés transnationales et éventuellement la création d'une cour pénale internationale spécifique pour les sociétés transnationales.

Pour W. Bourdon, cette dernière solution est illusoire autant que les promesses éthiques des sociétés transnationales cherchant à éviter toute contrainte externe. Fort d'une connaissance approfondie de l'histoire tumultueuse de la mainmise de la lex mercatoria sur les biens communs et le mépris du marché pour les droits élémentaires des populations, s'appuyant sur la solide expérience vécue avec son organisation Sherpa face aux abus de pouvoir de certaines entreprises (comme Total et le travail forcé imposé à des ouvriers birmans), le brillant avocat parisien opte pour un pragmatisme réfléchi et actif.

Mais avant d'en arriver à une conclusion générale et à la présentation d'une quarantaine de propositions-mesures concrètes et détaillées, l'auteur se livre à une analyse très fouillée de l'histoire récente des rapports de l'économie et du droit dans le contexte mondialisé, mettant en valeur l'action essentielle d'ONG guidées par la volonté de défendre les droits des populations du Sud exploitées et les biens communs de l'humanité.

Action d'autant plus difficile qu'elle se heurte à mille obstacles et qu'elle ne peut pas s'adosser aux grandes institutions internationales qui s'inclinent devant les transnationales (ONU et son Global compact en particulier). Il y a bien des normes édictées,

mais incomplètes et bien souvent non respectées. Il y a aussi des «codes de bonne conduite», des «partenariats», mais cela relève du *soft law* et c'est inefficace et largement insuffisant. Reste qu'une entreprise capitaliste a besoin d'une bonne image, surtout dans la conjoncture concurrentielle et à l'égard de l'opinion publique alertée. Certaines s'offrent des «ondations», très riches, apparemment attentives à l'avenir de la planète et à la condition humaine. Philanthropie de façade qui ne résiste guère à l'obsession sécuritaire (Tous contre le terrorisme!) et maintenant à la crise née de la financiarisation à outrance du système néolibéral.

Face aux menaces sans cesse renouvelées, et en s'accrochant au mouvement altermondialiste qui a favorisé la mondialisation de la solidarité, la société civile doit se moderniser, apprendre à résister aux pièges tendus, aux défis tels que celui que représentent les pays émergents par exemple. Quoiqu'il dise, le capitalisme est incapable de s'autoréguler. L'économie mondiale a besoin de règles contraignantes, d'un traité international. Devant les risques encourus par la planète, le «principe de précaution» s'impose. Un nouveau droit basé sur la responsabilité de précaution et de solidarité doit naître. Il faut, au-dessus des arrangements relatifs du *soft law*, un nouvel arsenal juridique dissuasif et contraignant au niveau international. Les 39 propositions présentées dans la postface, concrètes et précises, mais parfois discutables, cernant les trois étapes de développement d'une entreprise transnationale – dans le pays d'origine, dans le pays d'accueil, dans la communauté internationale, préfigurent un cadre rigoureux viable.

De par l'information abondante qu'il recèle, la qualité de la réflexion et les perspectives qu'il ouvre, cet ouvrage force l'intérêt et l'estime. Il contribue à la résistance et au combat.

Prix: 23 €, 336 pages, ISBN: 9782707144850, Editions La Découverte, Collection Cahiers libres, février 2010. En vente sur le site internet de La Découverte: [www.editionsladecouverte.fr](http://www.editionsladecouverte.fr).

Le CETIM soutient cette manifestation nationale:

**liberté.  
égalité.  
dignité.**

**pour moi et toi.**

**manifestation nationale  
contre le racisme  
et l'exclusion**



**Solidarité  
sans  
frontières**

**Berne, samedi le 26 Juin 2010**      [www.sosf.ch](http://www.sosf.ch)

demandé au Comité consultatif de poursuivre son travail, en menant une étude préliminaire «sur les moyens de promouvoir davantage les droits des personnes travaillant dans les zones rurales, et notamment les femmes, en particulier les petits exploitants engagés dans la production de denrées alimentaires et/ou d'autres produits agricoles, provenant directement du travail de la terre, de la pêche traditionnelle, de la chasse ou de l'élevage.»<sup>9</sup> On remarquera que bien que le mot «paysans» ne figure pas dans le texte (à la demande de l'Union européenne), la description englobe non seulement les paysannes et les paysans, mais également toutes personnes impliquées dans la production des aliments. Cela ne peut qu'enrichir le contenu et la portée du futur instrument international. Cette nouvelle étude sera présentée au Conseil des droits de l'homme en mars 2011.

<sup>1</sup>Pour plus d'informations sur les activités de La Vía Campesina nous vous encourageons à visiter son site internet: [www.viacampesina.org](http://www.viacampesina.org)

<sup>2</sup>Nos partenaires suisses Uniterre et L'autre syndicat sont membres de La Vía Campesina.

<sup>3</sup>A ce propos, le CETIM a publié fin 2009 un cahier électronique sur «Les droits des paysans» sur la base de la déclaration de La Vía Campesina. Cet article reprend des extraits de ce cahier. Ce document est par ailleurs disponible gratuitement sur notre site internet: [www.cetim.ch/fr/publications\\_cahiers.php](http://www.cetim.ch/fr/publications_cahiers.php)

<sup>4</sup>Le CETIM a aussi publié un ouvrage sur La Vía Campesina en 2002 intitulé: *Vía Campesina: une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale*, 256 pages, ISBN: 2-88053-030-X, CHF 12.- / 7.50 €. Il peut être commandé sur notre site internet.

<sup>5</sup>Ces délégués venaient de 26 pays.

<sup>6</sup>Jean Ziegler et son équipe ont mis en ligne l'ensemble de leur travail sous [www.righttofood.org](http://www.righttofood.org). Ce site est régulièrement mis à jour bien que J. Ziegler ne soit plus le Rapporteur spécial en activité.

<sup>7</sup>Le Rapporteur spécial actuel, Olivier de Schutter, a aussi son site internet: [www.srfood.org](http://www.srfood.org) en parallèle de celui du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (privilegier la page anglaise régulièrement mise à jour): [www2.ohchr.org/english/issues/food/index.htm](http://www2.ohchr.org/english/issues/food/index.htm)

<sup>8</sup>Cette étude à la cote ONU: A/HRC/13/32.

<sup>9</sup>Résolution du Conseil des droits de l'homme: A/HRC/RES/13/4.

## À VOS AGENDAS

### SYMPOSIUM 5 et 6 novembre 2010

Le CETIM va organiser pendant deux jours une série de conférences-débats sur «Quelle souveraineté nationale sur les ressources naturelles?» avec des intervenant-e-s d'Equateur, de Bolivie, d'Afrique de l'Ouest et d'Europe.

Plus d'informations dans notre prochain bulletin et sur notre site internet: [www.cetim.ch](http://www.cetim.ch)

## EXTRAITS D'INTERVENTIONS DU CETIM

Lors de cette 13<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme, le CETIM a présenté sept déclarations écrites et orales portant, entre autres, sur le droit à l'alimentation, sur les droits sociaux en Europe et sur des dénonciations de violations des droits humains en Iran, Turquie, Colombie et Haïti. Toutes ces déclarations sont à disposition sur notre site.

Nous avons également organisé une conférence publique à l'ONU et à Genève le 9 mars 2010 intitulée: «Autochtones sacrifiés en France: situation du peuple wayana de Guyane». Différents documents concernant la situation du peuple wayana dans le contexte de l'orpaillage intensif en Guyane française et la non reconnaissance par la France de leur statut de peuple autochtone (qui impliquerait un droit collectif à la terre, des droits culturels, etc.) sont disponibles sur notre site internet dans la section Conférences.

Vous trouverez ci-dessous de larges extraits de quelques-unes de nos déclarations.

### Haïti: occupation militaire, plusieurs siècles de pillage et de surexploitation et quelques semaines d'oboles humanitaires

«Quand, en 1492, Colomb aborda l'île qu'il appela La Española (Haïti et Saint-Domingue), il se trouva face à un véritable verger peuplé par une grande population indigène qui y vivait pacifiquement.

La déforestation de l'île, afin de faire place aux cultures des conquistadors, et l'élimination physique des natifs, remplacés ensuite par des Africains réduits à l'état d'esclaves, débutent cependant dès 1500. Voici qui explique comment, alors qu'au moment de la conquête la forêt couvrait 80% du territoire, elle n'en occupe au début du XXI<sup>ème</sup> siècle plus que 2% à Haïti et 30% à Saint-Domingue, avec de terribles conséquences écologiques et climatiques.

Il y a un peu plus de 200 ans, le 1<sup>er</sup> janvier 1804, la population de Haïti abolit l'esclavage et se proclama République indépendante.

L'abolition de l'esclavage suscita la crainte que cela devienne un exemple parmi les esclaves des possessions coloniales européennes voisines ainsi qu'aux Etats-Unis, où l'esclavagisme exista jusqu'à la Guerre de sécession, au cours des années 1860. Pour ces raisons, Haïti eut à subir une longue période d'isolement international.

En 1802, Napoléon, qui avait pour but de rétablir l'esclavagisme dans les colonies, envoya à Haïti une



### Arrêt de la répression contre le peuple kurde dans la République islamique d'Iran

«Après la fondation de la République islamique d'Iran, des millions de personnes issues des minorités ethniques comme les Azeris, Kurdes, Arabes, Balouches et Turkmènes et religieuses comme les Baha'is et les Sunnites ont été discriminées, exploitées ou ont vu leurs droits fondamentaux déniés en raison de leur appartenance ethnique, leur croyance ou religions différentes. (...)

Malgré les appels internationaux à promouvoir les droits humains et à respecter la dignité humaine, le gouvernement iranien a poursuivi sa politique de répression contre les mouvements civils et non-violent en Iran. Durant les événements post-électorales de 2009, des milliers de manifestants pacifiques ont été emprisonnés, torturés, agressés sexuellement, assassinés ou contraints à quitter le pays. Nombre de ces prisonniers sont des activistes des droits civils ou des droits de la femme, ainsi que des défenseurs des droits humains tels que des enseignant-e-s, des journalistes, des étudiant-e-s. Leurs procès ont souvent eu lieu à huis clos et sans avocat pour les défendre et à de nombreuses reprises sans les accusés eux-mêmes.

Mohammad Sadiq Kaboudvand, directeur de l'Organisation kurde des droits humains (KHRO), qui est un de ces activistes, a été condamné à 11 ans de prison sous les allégations de «propagande contre le régime» et il est accusé d'avoir «mis la sécurité de l'Etat [iranien] en danger» en créant le KHRO.

Dans une interview, avant la dernière élection présidentielle, M. Kaboudvand indiquait que les Kurdes qui ne constituent pourtant que 10% de la population iranienne représentent 90% de la population carcérale. En fait, les autorités iraniennes considèrent les partis politiques kurdes et les organisations kurdes comme des ennemis de la Révolution islamique. Toute personne qui s'exprime sur la situation du peuple kurde est considérée comme un ennemi de l'Islam. (...) Les militantes de l'association Azar Mehr, qui promeut le statut de la femme kurde et l'égalité des sexes, sont aussi victimes de la répression. (...) Certaines de ses membres éminentes ont été condamnées à de longues peines d'emprisonnement: Hand Abdi (5 ans), Fatemeh Gofdari (18 mois), Zainab Bayzidi (4 ans). (...)

Sous la présidence de M. Ahmadijhad, les violations des droits humains dans les provinces iraniennes à majorité kurde ont augmenté de façon alarmante et actuellement il y a au moins une douzaine de prisonniers politiques kurdes condamnés à mort. (...)

Dans son rapport 2009 intitulé «Situation des droits humains en Kurdistan iranien» l'organisation Kurdistan Peace and Development Society pointe du doigt les assassinats extra-judiciaires commis par les forces de sécurité dans les provinces iraniennes

expédition militaire de 24'000 hommes, sous le commandement du Général Leclerc, qui obtint au début la soumission d'une partie des Haïtiens suite à la fausse promesse de ne pas rétablir l'esclavagisme.

Toussaint Louverture, de concert avec l'autre partie des Haïtiens, ne se laissa pas tromper; ensemble, ils luttèrent contre les Français avec des réussites inégales. Cependant, lorsqu'ils apprirent l'arrestation de Toussaint Louverture, sa déportation en France et le rétablissement de l'esclavagisme dans d'autres colonies comme la Guadeloupe, les rebelles reprirent de plus belle les combats, mirent en déroute l'armée envoyée par Napoléon et entrèrent finalement à Port-au-Prince en octobre 1803. Les forces françaises, qui avaient perdu plusieurs milliers d'hommes, y compris le Général Leclerc et divers autres généraux, évacuèrent l'île en décembre 1803. Depuis lors et jusqu'à ce jour, les Haïtiens ont eu à subir des invasions (celle des Etats-Unis de 1915 à 1934), des dictatures sous le haut patronage des Etats-Unis, des coups d'Etat et de nouvelles invasions.

Quand Aristide, premier Président de l'histoire haïtienne élu démocratiquement, accéda au Gouvernement d'Haïti en février 1991, il proposa d'augmenter le salaire minimum de 1.76 dollars à 2.94 dollars par jour. L'Agence américaine pour le développement international (USAID) critiqua cette initiative en disant que cela signifierait une grave distorsion du coût de la main d'œuvre. Les sociétés états-uniennes installées à Haïti (soit la quasi totalité des sociétés étrangères) soutinrent l'analyse de l'USAID et, avec l'appui de la CIA, préparèrent et financèrent le coup d'Etat contre Aristide de septembre 1991. Comme la réaction internationale (l'embargo) et le chaos interne paralysaient le travail des entreprises états-uniennes à Haïti, les troupes de ce pays rétablirent Aristide au gouvernement en 1994 tout en assurant en même temps l'impunité et une retraite confortable aux chefs militaires auteurs du coup d'Etat. (...)

En 2004, le scénario de 1991 se répéta: réélu en 2001, Aristide se retrouva dénigré politiquement, assiégé économiquement par les Etats-Unis et asphyxié par le FMI. Cette fois-ci, son expulsion fut orchestrée par les Etats-Unis, avec la France comme second violon, et légitimée ex post facto par le Conseil de sécurité. Aristide avait de plus commis l'imprudence de réclamer à la France la rétrocession de l'«indemnisation» qu'Haïti avait payée au XIX<sup>ème</sup> siècle, estimée en valeur actuelle à 21 milliards de dollars.

En effet, la France a fait payer Haïti pour son indépendance. En 1814, la France exigea d'Haïti une indemnité de 150 millions de francs or, ramenée à 90 millions en 1838. Lorsque Haïti accepta cette exigence, la France l'a reconnu comme nation indépendante et commença à percevoir les quote-parts de l'indemnité. Haïti finit de la payer en 1883. (...)

à majorité kurde. A cause de l'imposition de la loi martiale dans ces provinces, il est difficile de déterminer exactement le nombre de personnes tuées par les forces de sécurité. Mais selon les organisations de défense des droits humains en Iran et le KHRO, durant l'année 2009, au moins 40 personnes ont été tuées par les forces de sécurité et plus de 30 ont été blessées. (...) Nous appelons les autorités de la République islamique d'Iran à respecter les normes internationales en matière de droits humains, à préserver l'intégrité humaine et à libérer tous les prisonniers de « conscience ».

Actuellement, des centaines de détenus politiques kurdes sont dans des prisons iraniennes. Nous demandons une action urgente pour :

- l'élimination de toutes les politiques nationales discriminatoires qu'elles soient de nature religieuse ou sexuelle ;
- la libération de tous les prisonniers politiques détenus sans charge ;
- l'arrêt de la politique d'envoi en exil des détenus et l'amélioration des conditions des détenus ;
- l'arrêt de la pratique de la torture, des traitements cruels et inhumains des prisonniers ;
- la commutation des peines capitales données à des militants des droits politiques et civils et la suppression de la peine de mort de la Constitution iranienne ;
- l'arrêt des procès à huis clos et le respect des normes internationales ;
- la réforme du système judiciaire iranien et de ses institutions ;
- un accès libre et indépendant pour les organisations iraniennes et internationales des droits humains aux prisons iraniennes. »

### Colombie: danger de déplacement forcé à Suarez et Buenos Aires (Département du Cauca)

« Nous sommes vivement préoccupés par la menace d'un déplacement massif forcé de communautés afro-colombiennes des municipalités de Suarez et Buenos Aires dans le Département du Cauca en Colombie.

Ces communautés sont menacées par un gigantesque projet d'implantations de mines d'or industrielles, qui les contraindraient à devoir quitter leurs terres, ainsi que par un projet d'agrandissement du barrage de la Salvajina, qui inonderait une grande partie de la région.

Plusieurs titres d'exploitations des mines d'or – situées dans différentes zones des deux municipalités – ont été octroyés par le Ministère des mines à des particuliers, ainsi qu'à la multinationale sud-africaine AngloGold Ashanti. Plusieurs titulaires ont demandé à la force publique de déloger les communautés afro-colombiennes qui exploitent l'or de manière artisanale sur plusieurs sites d'extraction. Une tentative d'évacuation a eu lieu le 6 août 2009, mais la population locale a réussi à l'empêcher. Le projet minier menace

aujourd'hui directement 50'000 personnes qui vivent de l'exploitation de l'or à Suarez et Buenos Aires.

Le fait d'octroyer des titres miniers à des personnes extérieures à la communauté, et, a fortiori, d'essayer de déloger les exploitants locaux par la force, constituent des violations de la législation colombienne et du droit international en vigueur. En effet, la Constitution de 1991 et la loi 70 de 1993 garantissent le droit à la propriété collective sur les territoires où vivent les peuples indigènes et les communautés afro-colombiennes. Quant à la Convention n°169 de l'OIT, elle prévoit expressément l'obligation de consulter les communautés locales au préalable.

Les communautés afrocolombiennes des deux municipalités ont exploité les mines d'or à partir de 1636, et pour leur propre compte depuis 1851, date de l'abolition de l'esclavage en Colombie. Aucune de ces familles – qu'elles possèdent des titres de propriété individuels ou non – ne peuvent être expulsées des terres sous prétexte que le sous-sol appartient à l'Etat.

- Nous exhortons le gouvernement colombien :
- à révoquer les titres miniers qui ont été attribués illégalement dans la région à des personnes ou à des entreprises extérieures à la région ;
  - à ne pas permettre l'agrandissement du barrage de la Salvajina ;
  - à garantir la sécurité des membres des conseils communautaires de Suarez et de Buenos Aires, ainsi que des dirigeants de la coopérative des mineurs de Buenos Aires qui ont été menacés de mort par le groupe paramilitaire Aigles noirs, et à mandater une enquête indépendante au sujet de l'assassinat en octobre 2009 de quatre leaders indigènes de la réserve de Cerro Tijeras, située dans la municipalité de Suarez. »

## ADHÉREZ AU CETIM !

- Membre individuel:** 50 CHF / 30€ (Nord) et 10€ (Sud). Cotisations réduites de moitié pour les retraité-e-s, étudiant-e-s, apprenti-e-s, chômeurs-ses.
- Membre de soutien:** 100 CHF / 60€ ou plus ;
- Membre collectif:** 200 CHF / 120€ ;
- Membre collectif de soutien:** 500 CHF / 300€ ou plus.
- Sympathisant:** 15 CHF / 10€.

Ces cotisations s'entendent par année civile et donnent droit à :

- Un livre de la collection PubliCetim, au choix, offert pour toute nouvelle adhésion (à l'exception de « sympathisant ») ;
- La réception gratuite de notre bulletin d'information ;
- Une remise de 20% sur les publications et les livres commandés au CETIM (à l'exception de « sympathisant »).



## Mobilisation des mécanismes onusiens pour une nouvelle convention

Les Nations Unies ont mis longtemps à comprendre les revendications de La Vía Campesina et les spécificités des violations subies par les petits paysans. Le CETIM, parmi d'autres organisations de la société civile, ainsi que les deux Rapporteurs spéciaux sur le droit à l'alimentation, respectivement Jean Ziegler<sup>6</sup> et aujourd'hui Olivier de Schutter<sup>7</sup>, y ont grandement participé en précisant davantage le contenu et la portée du droit à l'alimentation et en mettant en avant le rôle spécifique joué par la paysannerie dite traditionnelle face aux sociétés de l'agrobusiness.

Ce n'est véritablement qu'avec la création du Conseil des droits de l'homme en juin 2006 que les droits des paysans ont été pour la première fois discutés aux Nations Unies. En mars 2008, le Conseil des droits de l'homme a donné mandat au Comité consultatif d'« examiner des recommandations envisageables pour approbation par le Conseil sur d'éventuelles nouvelles mesures propres à renforcer la réalisation du droit à l'alimentation, en ayant à l'esprit qu'il importe en priorité de promouvoir la mise en oeuvre des normes existantes. »

Un Groupe de rédaction, constitué de M. José Antonio Bengoa Cabello, Mme Chung Chinsung, M. Latif Hüseyinov, M. Jean Ziegler et Mme Mona Zulficar, a été créé lors de la 1<sup>ère</sup> session du Comité consultatif (4-15 août 2008). A la 4<sup>ème</sup> session du Comité consultatif (25-29 janvier 2010), le Groupe de rédaction a présenté une étude préliminaire<sup>8</sup> sur la discrimination dans le contexte du droit à l'alimentation qui a été adoptée et présentée à la 13<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme (1<sup>er</sup> au 26 mars 2010). La Déclaration de La Vía Campesina a servi d'inspiration à cette étude et y a été annexée.

S'il a fallu une forte mobilisation de notre part (La Vía Campesina et le CETIM) pour surmonter les réticences de certains Etats (en particulier certains membres de l'Union européenne) sur la pertinence de l'étude précitée, le Conseil des droits de l'homme l'a finalement entérinée, tout en félicitant le Comité consultatif pour le travail accompli. Il a également

l'alimentation, à l'eau, à la santé, à l'éducation, au travail et à la sécurité sociale et l'absence de réforme agraire et de politiques de développement rural qui permettraient d'y remédier, mais également les expulsions et les déplacements forcés dont sont victimes les familles paysannes et le fait que leurs semences sont confisquées par les brevets des entreprises transnationales.

De plus, quand les paysans et les paysannes se mobilisent pour revendiquer leurs droits, ils sont souvent criminalisés, détenus de façon arbitraire ou victimes d'exécutions extrajudiciaires par des forces de police publiques ou privées. Chaque année, des milliers de paysans sont ainsi victimes de violations de leurs droits civils et politiques, en particulier les leaders paysans.

## La Déclaration de La Vía Campesina

Partant de ce double constat sur les lacunes et manquements du système de protection actuel des droits humains, La Vía Campesina a rédigé La *Déclaration des Droits des Paysannes et des Paysans*. Adoptée à l'occasion de la Conférence internationale sur les droits des paysans en 2008 – qui a réuni une centaine de délégué-e-s des organisations paysannes de La Vía Campesina<sup>5</sup> – cette Déclaration est le fruit d'un long travail d'élaboration et de consultation.

En 13 articles, inspiré de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, cette Déclaration définit ce qu'est une paysanne et un paysan (article 1), ses droits en tant que paysanne et paysan (article 2), puis elle énumère quelques droits reconnus : le droit à la vie et le droit à un niveau de vie satisfaisant (article 3), le droit à la liberté d'association, d'opinion et d'expression (article 12) et le droit d'avoir accès à la justice (article 13). Pour les compléter, elle reconnaît les nouveaux droits fondamentaux suivants : le droit à la terre et au territoire (article 4) ; le droit aux semences et au savoir agricole traditionnel (article 5) ; le droit aux moyens de production agricole (article 6) ; le droit à l'information et à la technologie agricole (article 7) ; la liberté de déterminer le prix et le marché pour la production agricole (article 8) ; le droit à la protection des valeurs agricoles (article 9) ; le droit à la diversité biologique (article 10) ; le droit à la conservation de l'environnement (article 11).

Pour La Vía Campesina, cette déclaration n'est qu'une première étape, qui doit mener à l'élaboration d'une convention internationale sur les droits des paysannes et des paysans par les Nations Unies à même de lutter plus efficacement contre toutes les violations.

**FAITES ADHÉRER  
VOS AMIES ET AMIS  
AU CETIM !**